

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2010 et signé par le maire et la greffière ou leurs substitués.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC



## SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2010

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2010, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents:</u>	Monsieur Mario Dupuis	conseiller district n° 1 et maire suppléant
	Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 2
	Monsieur Simon Deschênes	conseiller district n° 3
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
	Monsieur André St-Amand	conseiller district n° 5
	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6
<u>Sont aussi présents:</u>	Monsieur Martin Richard	directeur général
	Monsieur Alain Sasseville	trésorier
	Me Sylvie Lepage	greffière
<u>Est absente:</u>	Madame le maire Micheline Pelletier	

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Mario Dupuis

### 1.- Ouverture

### 10-02-019 2.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ ST-AMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

### 3.- Adoption des procès-verbaux

#### 10-02-020 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

#### 10-02-021 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier 2010

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier 2010, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

#### **4.- Information**

##### 4.1 Dates de tombée pour une demande en vertu de la politique d'aide financière de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs

La prochaine date de tombée prévue par la politique d'aide financière est le lundi 8 mars 2010 à 16 h. Un comité étudiera les demandes en fonction des critères établis dans la politique et les aides seront accordées par le conseil lors de la séance ordinaire du mois suivant. Notez que les dates de tombée subséquentes seront les 10 mai, 12 juillet, 13 septembre et 8 novembre.

##### 4.2 Suivi du dossier des soins et services de santé en Haute-Gaspésie

Le conseiller Charles Soucy fait part que, lors d'une rencontre tenue le 26 janvier dernier, les représentants de l'Agence de santé et de services sociaux de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, les élus et la communauté de La Haute-Gaspésie se sont entendus pour travailler en étroite collaboration pour assurer à la population des soins et des services de santé et sociaux accessibles, continus et de qualité. Actuellement 11 nouveaux médecins omnipraticiens seraient nécessaires pour assurer une couverture complète de La Haute-Gaspésie. Il fait la lecture du communiqué de presse émis le 27 janvier 2010.

##### 4.3 Alphabétisation

Monsieur Dupuis mentionne les services offerts par Les Bouts de papier et invite les personnes intéressées à faire appel à leurs services.

##### 4.4 Offres d'emploi

Monsieur Dupuis fait la liste des emplois présentement offerts.

4.2

#### **5.- Administration**

10-02-022

##### 5.1 Embauche de deux opérateurs de machinerie lourde, postes temporaires sur liste de rappel

CONSIDÉRANT la résolution n° 09-11-233 autorisant l'ouverture de postes, d'opérateur de machinerie lourdes, temporaires sur liste de rappel.

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection, suite aux tests passés par les candidats, déposé au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'embauche d'opérateurs de machinerie lourde, postes temporaires sur liste de rappel, suivant l'ordre dans lequel ils sont ci-après nommés: messieurs Guy Gagnon et Vincent Lepage. Les conditions prévues à la convention collective des employés municipaux de Sainte-Anne-des-Monts s'appliquent.

ADOPTÉE

10-02-023

##### 5.2 Formation des opérateurs en eau potable

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la formation des opérateurs de systèmes de traitement d'eau potable, le programme d'apprentissage en milieu de travail doit être exécuté par les services d'un compagnon reconnu par Emploi-Québec.

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts est d'accord pour s'engager dans le compagnonnage, pour la formation en eau potable des opérateurs Gino Lebel et Sylvain Sasseville.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un compagnon pour dispenser une partie de la formation.

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2010 et signé par le maire et la greffière ou leurs substitués.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts accepte de s'engager dans le programme de compagnonnage pour la formation des opérateurs en eau potable.

Que les employés visés par cette formation sont Gino Lebel et Sylvain Sasseville.

Que les services de M. Mario Royer soient retenus pour agir comme formateur dans le cadre du programme d'apprentissage en milieu de travail.

Que René-Jean Dugas, contremaître à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, supervisera une partie de la formation en eau potable (P6b).

ADOPTÉE

10-02-024 5.3 Autorisation de signature de l'acte de cession des lots 24-A-17-P et 24-A-15-P de M. Wilbrod Lévesque

CONSIDÉRANT que les techniciens responsables de la rénovation cadastrale nous ont fait part que l'échange de terrains intervenu entre M. Wilbrod Lévesque et la Ville, en 1989, pour régulariser l'assiette de la rue Bélonie-Lévesque, n'apparaissait pas au rôle d'évaluation.

CONSIDÉRANT que M. Wilbrod Lévesque accepte de céder à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts deux parcelles de terrain, soit les lots 24-A-17-P et 25-A-15-P, dans le but de régler le problème de conformité entre la matrice graphique de la ville et le plan de cadastre déposé.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'acte de cession à intervenir avec M. Wilbrod Lévesque.

ADOPTÉE

10-02-025 5.4 Mandat à l'arpenteur-géomètre Christian L'Italien pour description d'une parcelle de terrain à acquérir sur le lot 11-A-1-P

CONSIDÉRANT que M. Jean-Marc Lévesque accepte de céder à la Ville une parcelle de terrain pour permettre la construction d'une virée à l'extrémité de la rue du Sieur-des-Monts.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ ST-AMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que l'arpenteur-géomètre Christian L'Italien soit mandaté pour préparer la description technique de la parcelle de terrain du lot 11-A-1-P, rang 1, fief Sainte-Anne-des-Monts, cédée par M. Jean-Marc Lévesque.

Que le maire soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'acte de cession à intervenir avec M. Lévesque.

ADOPTÉE

10-02-026 5.5 Appui à la demande d'enquête publique dans le domaine de la construction

CONSIDÉRANT l'importance des informations divulguées par les enquêtes de journalistes au cours des derniers mois et portant sur les malversations et la collusion dans des contrats accordés par des municipalités et des villes du Québec.

CONSIDÉRANT l'impact de ces révélations sur la confiance des citoyens envers les élus municipaux.

CONSIDÉRANT que seule une enquête publique peut véritablement faire la lumière dans toute cette affaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts demande au gouvernement du Québec de procéder à une enquête publique sur les malversations et la collusion dans des contrats accordées par des municipalités et des villes du Québec.

Que cette enquête tienne compte des distinctions entre le milieu urbain et le milieu rural qui vit des problématiques différentes comme, par exemple, le manque de concurrence pour les travaux d'asphaltage et d'ingénierie.

Que ces distinctions ressortent dans les recommandations et dans leur application de sorte que le milieu rural soit traité en fonction de ses particularités et non par le biais d'une politique mur à mur, comme c'est souvent le cas.

Que cette résolution soit acheminée dans les meilleurs délais au premier ministre Jean Charest, au député de Matane, M. Pascal Bérubé, et à la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE

5.6 Proclamation du mois de février, mois de la Fondation des maladies du coeur

ATTENDU QUE la Fondation des maladies du cœur du Québec, forte de l'engagement de ses bénévoles, de ses employés et de ses donateurs, a pour mission de contribuer à l'avancement de la recherche et de promouvoir la santé du cœur, afin de réduire les invalidités et les décès dus aux maladies cardiovasculaires et accidents vasculaires cérébraux partout au Québec.

ATTENDU QUE, par ses actions, la Fondation des maladies du cœur contribue à améliorer la qualité de vie et les chances de survie de tous nos concitoyens et concitoyennes.

Le maire suppléant de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, Monsieur Mario Dupuis, proclame le mois de février « Mois du cœur » et encourage les conseillers et toute la population à y participer.

**6.- Trésorerie**

6.1 Dépôt du rapport d'activités du trésorier dans le cadre de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

Le rapport d'activités du trésorier pour l'année 2009, dans le cadre de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, est déposé devant le conseil, et copie en est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

10-02-027 6.2 Approbation des comptes payés et à payer au 31 janvier 2010

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les comptes:

- payés au 29 janvier 2010, chèques n<sup>os</sup> 8114 à 8146, pour un montant de 45 481,93 \$;
- - à payer au 29 janvier 2010, chèques n<sup>os</sup> 8147 à 8229, pour un montant de 89 158,15 \$.

ADOPTÉE

10-02-028 6.3 Approbation des prévisions budgétaires 2010 de l'OMH de Sainte-Anne-des-Monts

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2010 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

conseil approuve les prévisions budgétaires 2010 de l'OMH de Sainte-Anne-des-Monts, incluant une participation financière de la Ville de 63 029 \$. Copie du résumé des prévisions budgétaires de l'OMH est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

## **7.- Urbanisme**

### **7.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 janvier 2010**

Le procès-verbal de la réunion du CCU, tenue le 26 janvier 2010, est déposé devant le conseil et versé au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

### **10-02-029 7.2 Ratification de la liste RénoVillage**

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de ratifier la liste d'inscriptions au programme RénoVillage mise à jour le 27 janvier 2010, dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante, et d'en transmettre copie à la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE

## **8.- Règlements**

### **10-02-030 8.1 Adoption du Second projet de Règlement n° 10-711 intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – Modification d'une partie de la zone Ra. 77 en zone Rc. 9»**

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Second projet de Règlement n° 10-711, intitulé «Amendement au Règlement de zonage numéro 04-620 – modification d'une partie de la zone Ra. 77 en zone Rc. 9», soit approuvé suivant le texte dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

### **10-02-031 8.2 Adoption du Second projet de Règlement n° 10-712 intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – Modification d'un usage dans la zone M. 29»**

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Second projet de Règlement n° 10-712, intitulé «Amendement au Règlement de zonage numéro 04-620 – modification d'un usage dans la zone M. 29» soit approuvé suivant le texte dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

### **8.3 Avis de motion et adoption du Premier projet de Règlement n° 10-713 intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – Modification d'une partie de la zone M. 1 en zone Ia. 104»**

Avis de motion est donné par le conseiller Simon Deschênes qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, le Règlement n° 10-713, intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – Modification d'une partie de la zone M. 1 en zone Ia. 104». Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

**10-02-032** IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le premier projet du Règlement n° 10-, intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification d'une partie de la zone M. 1 en zone Ia. 104», soit approuvé suivant le texte dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante. Ledit projet de règlement sera soumis à

la consultation publique, quant à son objet et à la conséquence de son adoption, le 22 février 2010.

ADOPTÉE

- 8.4 Avis de motion et adoption du Premier projet de Règlement n° 10-714 intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – Modification d'une partie de la zone Eaf. 29 en zone Pc. 2»

Avis de motion est donné par le conseiller Simon Pelletier qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, le Règlement n° 10-714 intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – Modification d'une partie de la zone Eaf. 29 en zone Pc. 2». Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

10-02-033

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le premier projet du Règlement n° 10-714 intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – Modification d'une partie de la zone Eaf. 29 en zone Pc. 2», soit approuvé suivant le texte dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante. Ledit projet de règlement sera soumis à la consultation publique, quant à son objet et à la conséquence de son adoption, le 22 février 2010.

ADOPTÉE

#### **9.- Travaux publics**

10-02-034

- 9.1 Téléométrie du réseau d'aqueduc – autorisation de paiement n° 2 au Groupe Ohméga

CONSIDÉRANT la résolution 09-10-204 mandatant le Groupe Ohméga inc. pour la réalisation d'un système de téléométrie sur le réseau d'aqueduc.

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n° 2 émise par l'ingénieur Éric Coulombe, de la firme Dessau, au montant de 19 510,69 \$, dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement n° 2, au groupe Ohméga, au montant de 19 510,69 \$.

ADOPTÉE

10-02-035

- 9.2 Téléométrie du réseau d'aqueduc – acceptation de l'estimé budgétaire de Dessau pour 3 sites supplémentaires

CONSIDÉRANT l'estimé budgétaire présenté par Dessau pour l'ajout de 3 sites supplémentaires au système de téléométrie du réseau d'aqueduc dont les travaux sont actuellement en cours.

CONSIDÉRANT que les 3 sites visés par cette estimation sont le surpresseur de la route Bellevue (déjà approuvé), l'usine de poisson à Tourelle et le terrain de golf.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ ST-AMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil accepte l'option 1 de l'estimé budgétaire présenté par Dessau pour l'ajout de 3 sites à son système de téléométrie du réseau d'aqueduc, au montant total de 66 874 \$, taxes en sus. Copie de l'estimé budgétaire est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10-02-036

- 9.3 Réfection de la 5<sup>e</sup> Rue Est – autorisation de paiement à Génivar

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2010 et signé par le maire et la greffière ou leurs substitués.

CONSIDÉRANT que la remise à jour du dossier de la 5<sup>e</sup> Rue Est implique des activités non prévues au projet initial, telles que vérification au MAMROT, rencontre avec Simon Bélanger, responsable du programme PRECO, mise à jour du dossier d'appel d'offres et nouvelle demande d'aide financière dans le programme PIQM.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter l'offre de Génivar d'un budget forfaitaire de 5 000 \$ (taxes en sus) pour couvrir les activités de redémarrage du projet, telles que décrite dans la lettre de l'ingénieur France Thibault versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante. Cette dépense sera prise au surplus accumulé et/ou à la dépense d'exercice.

ADOPTÉE

10-02-037 9.4 Réfection de la 5<sup>e</sup> Rue Est – engagements de la Ville auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

CONSIDÉRANT les lettres du 28 avril et du 30 avril 2009, signée par M. Jakub Adam Cieslinski, ingénieur au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, demandant des informations additionnelles pour pouvoir procéder à l'évaluation du projet de prolongement du réseau d'égout pluvial dans la 5<sup>e</sup> Rue Est.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts prenne les engagements suivants afin de compléter le dossier de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du MDDEP:

La Ville de Sainte-Anne-des-Monts achève le processus d'acquisition des servitudes nécessaires pour permettre la construction de l'émissaire pluvial. (Réf.: point 4 de la lettre du 28 avril 2009)

La Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage à disposer les matériaux d'excavation à l'extérieur de tout étang, marais, marécage ou tourbière. (Réf.: point 1 de la lettre du 30 avril 2009)

La Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage à respecter les prescriptions de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés et de la Grille de gestion des sols contaminés excavés intérimaire. (Réf.: point 2 de la lettre du 30 avril 2009).

ADOPTÉE

## 12.- Période de questions

Le maire suppléant, Monsieur Mario Dupuis, répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

10-02-038 13. **Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 8 h 25..

ADOPTÉE

**MARIO DUPUIS**  
MAIRE SUPPLÉANT

**ME SYLVIE LEPAGE**  
GREFFIÈRE

SL/hl

\*\*\*\*\*